

C'est en présence de Francine Bourra et de Dominique Bousquet, conseillers départementaux, que s'est tenue la présentation des vœux du conseil municipal à la salle des fêtes de Badefols d'Ans, samedi 25 janvier 2020. En ouvrant la séance, Sylviane Grandchamp, maire de la commune, a salué les nouveaux habitants, en souhaitant "qu'ils trouvent leur place parmi la population et qu'ils enrichissent par leur présence le village". En 2019, au niveau de l'état civil, la commune a eu la joie d'accueillir quatre nouveau-nés, célébré un mariage et les noces de Diamant de Colette Delord et Auguste Stein. Il a été enregistré 13 décès et une pensée toute particulière a été demandée à l'égard de Jean-Louis, Patrick, Nanou et Florian.

L'Agence Postale, pour toutes les démarches, montre un chiffre d'affaires en augmentation et qui "a doublé par rapport à l'année dernière grâce à la fidélité des Badefolais et Badefolaises". Mme le maire a encouragé et soutenu les dynamiques commerçants et artisans qui s'impliquent dans la vie du village et concourent à son attractivité. Elle a souligné l'importance de l'implication de nombreuses et diverses associations dans la vie du village. Elle a fait part de la fin de l'école Jehan-de-Lestrate-de-Conty, chère à nos chères têtes blondes du CM2, saluant Luc Laporte pour son investissement durant les 5 années et lui a souhaité une bonne continuation professionnelle. Afin de pallier à ce manque, un centre de loisirs pourrait éventuellement venir s'installer dans les locaux de l'école, garderie et cantine.

Durant l'année 2019, la plus grande partie du travail a été basée sur le fonctionnement de la commune. Les travaux de voirie programmés en 2018 ont été réalisés début 2019 à la Séchère, Chabanas, le haut du bourg, route haute de Raffaillac. Concernant la voirie 2019, l'entreprise Lagarde et Laronze a décidé de modifier son planning de travaux suite aux intempéries. Il y a eu quelques points réalisés, avec des petits travaux d'entretien courants, la réparation du tractopelle et de l'épareuse. L'adressage de la commune, qui consiste au numérotage et à la dénomination des rues et des voies, est terminé. La commune est au marché des plaques et potelets. C'est aussi un prérequis obligatoire pour le déploiement de la

fibre optique.

Cette année encore, la mairie a dû faire face aux contraintes financières qui s'imposent aux communes avec la baisse des dotations. La mairie a la volonté de conserver une situation financière saine, elle compte sur ses partenaires publics et les élus pour les aider et les faire avancer dans ce sens. Puis elle remercia le personnel communal pour leur implication durant cette année. Ils se sont investis au-delà de leurs compétences habituelles pour remédier aux manques. Concernant la distribution du colis de Noël réservés aux personnes âgées de 70 ans et plus, la mairie a pris un peu de retard, début février ce contretemps va être rectifié. Pour conclure, la première élue rappela que le conseil municipal était arrivé à la fin de son mandat. Sachant que bon nombre d'administrés s'interrogent sur les futurs candidats, elle a souligné qu'elle s'exprimera en dehors des vœux, conformément à la législation, et elle remercia tous ceux qui les ont rejoints et se sont investis sans compter dans les commissions municipales durant ce mandat.